

Je ne veux pas faire allusion à une simple croyance populaire dont on ne peut découvrir la source, mais à un fait qui a été attesté par un témoin oculaire, sous serment prêté devant deux juges de la Cour du Banc du Roi pour le district de Montréal, les honorables MM. P. L. Panet et J. Ogden, le 13 novembre 1812.

Voici en peu de mots l'histoire de la sirène du lac Supérieur.

C'était le 3 mai 1782. M. Venant St. Germain, (le témoin en question) marchand et voyageur de Repentigny, revenait de Michilimakinac, lorsqu'arrivé à l'extrémité Sud de l'île Pâté, il s'y arrêta pour passer la nuit. Il était accompagné de trois hommes et d'une sauvagesse. Ayant installé son campement, il alla tendre ses filets. Le temps était pur et serein et il s'en revenait, peu après le coucher du soleil, lorsqu'à 150 ou 200 pieds de lui il aperçut dans les eaux du lac un animal qui lui parut avoir la partie supérieure du corps comme celui d'un être de l'espèce humaine. La grosseur du corps semblait être celle d'un enfant de huit ans; un des bras de l'animal était élevé audessus de l'eau et l'autre paraissait appuyé sur la hanche. Le nez petit, la bouche et les oreilles bien formées, les yeux très brillants et le teint noirâtre. La face et les traits étaient distinctement ceux d'un visage humain, et ce poisson à moitié sorti de l'eau, excita fort naturellement l'attention de M. St-Germain. Ses compagnons de voyage purent aussi bien que lui examiner attentivement pendant trois ou quatre minutes cet être singulier qui les regardait en face. La pensée vint à notre voyageur d'aller chercher son fusil pour opérer une capture qui aurait fait sensation. La sauvagesse, voyant la détermination de M. St-Germain de tuer l'animal, courut à lui, le prit par ses habits et fit des efforts tels qu'il ne